

COMMISSION PERMANENTE CONF/SC(2020)SYN5

Réunion de la Commission permanente 21 septembre 2020 10h00 – 17h00 Réunion numérique

Carnet de bord

Membres présents pendant toute la réunion: Anna Rurka, Anne Kraus, Anne Negre, Annelise Oeschger, Christoph Spreng, Claude Vivier Le Got, Cyril Ritchie, Gerhard Ermischer, Miguel Cabral de Pinho, Robert Bergougnan, Simon Matthijssen, Salomon Levy

Présent.e.s le matin: Iamvi Totsi (procuration Anne Negre pour l'après-midi), Jeremy McBride, Thierry Mathieu

Secrétariat: Ellsworth Camilleri, Jane Crozier, Mary Ann Hennessey

Excusé.e.s: Karl Donert (procuration Claude Vivier Le Got), Luminita Petrescu, Katarzyna Sokolowska (procuration Anna Rurka), Richard Pirolt (procuration Anne Kraus), Rares Craiut (procuration Miguel Cabral de Pinho)

1. La réunion est ouverte par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING.

2. Miguel Cabral de Pinho et Anne Kraus sont nommé.e.s rapporteurs de la réunion.

3. Projet d'ordre du jour – pour adoption

Après discussion sur la nécessité d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour dans le prolongement de la réunion précédente et sur un éventuel changement dans l'ordre de certains points, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de la réunion du 2 juillet – pour adoption

Après de petites modifications dans la formulation du rapport, il est adopté à l'unanimité.

5. Déclaration de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe sur la place et le rôle de la société civile dans la sauvegarde des droits humains, de la démocratie et de l'Etat de droit - pour adoption

Anna Rurka fournit le contexte de la déclaration, qui en est actuellement à sa 4ème version dans un processus qui a également inclu une réunion en ligne entre des membres de la Commission permanente. Après discussion, la Commission permanente décide de reporter l'approbation du document et de le travailler davantage pour le rendre plus court et plus ciblé sur le sujet prévu.

6. Projet de règlement de la Conférence des OING

Anna Rurka introduit la discussion. Elle souligne que le projet constitue un amendement au règlement existant. La procédure d'amendements ouverte aux OING mène à des amendements à cet amendement de la Commission permanente et non à des amendements au règlement existant lui-même. A ce titre, il appartient à la Commission permanente d'accepter ou non les amendements proposés par les OING. Elle souligne également qu'il y avait plusieurs opportunités

et réunions pour faire des contributions (la dernière en septembre) ouvertes à la participation des OING. En outre, elle souligne que le processus de réforme est désormais connu par le Comité des Ministres et qu'il attend une mise à jour.

Christoph Spreng informe qu'il travaille à la compilation des contributions, mais que dans certains cas, il est bloqué parce qu'il ne s'agit pas d'amendements en tant que tels. Certaines contributions essaient de réviser complètement le règlement et la proposition, d'autres sont plus de nature programmatique que réglementaire, entre autres problèmes. Un problème supplémentaire est que certaines propositions ne respectent pas le formulaire « proposition d'amendement », car elles comprennent plus d'un article par proposition.

Anna Rurka souligne également qu'elle a demandé l'avis du Comité de vérification et de litiges. Le Comité a émis un avis qui est présenté à la Commission permanente pendant la réunion et sera publié sur le site web, comme le prévoit le règlement.

Une discussion a lieu au cours de laquelle plusieurs points sont soulevés : alors que l'idée que la définition d'un amendement aurait dû être arrêtée au préalable est défendue, il est également rappelé qu'il y avait une même compréhension de ce qu'est un amendement pendant plusieurs processus de révision antérieurs. La nécessité d'impliquer les OING est soulevée ainsi que le rappel qu'il s'agissait d'un processus de 2 ans où les OING ont été impliquées dans plusieurs étapes. Une discussion a également eu lieu sur la manière de faire avancer le processus de vote électronique.

Deux votes ont lieu :

Le premier : La Commission permanente doit-elle suivre l'avis du Comité de vérification et de litiges ?

Il y a 10 votes en faveur et 5 contre, sans abstention.

Le second : Souhaitez-vous donner 2 jours de plus aux OING dont des formulaires contiennent plus d'un article pour corriger leurs propositions ?

Il y a 7 votes en faveur, 6 contre et 2 abstentions.

A la lumière des décisions prises, Anna Rurka résume que les OING autorisées à réviser leurs soumissions auront 48 heures pour le faire. Dès que possible, elle élaborera un tableau excel pour que tous les membres de la Commission permanente votent par écrit sur les amendements recevables reçus des OING afin d'élaborer l'avis de la Commission permanente sur chacun d'entre eux. Le tableau excel sera basé sur les critères de recevabilité établis par le Comité de vérification et de litiges dans son avis. Les membres de la Commission permanente doivent soumettre leur avis jusqu'au vendredi 25 septembre minuit.

Après la pause déjeuner, la discussion continue sur la manière de procéder avec les détails techniques du vote.

Mary Ann Hennessey fournit un aperçu sur les détails techniques du vote. En juillet, après notre dernière réunion, nous avons essayé d'explorer les systèmes de vote qui pourraient être utilisés pour la prise de décision. Cependant, en raison des besoins actuels de l'APCE, le département informatique du Conseil de l'Europe travaille à une solution commune pour l'ensemble du Conseil de l'Europe. Anna Rurka a également proposé d'ouvrir le vote en ligne quelque temps (un ou deux jours) avant la session, afin de s'assurer que les gens votent à temps et puissent surmonter toute difficulté technique.

Une discussion a ensuite lieu sur l'opportunité d'offrir la possibilité aux gens de voter avant la présentation des amendements au cours de la réunion. Le scénario pourrait être d'ouvrir le vote un ou deux jours avant la réunion et de le clôturer après la réunion (9.30-13.00) en permettant aux auteurs des amendements de s'exprimer et en permettant aux représentants.e.s des OING non décidées de voter après avoir entendu ces présentations.

Ce scénario est soumis au vote. Il est adopté avec 9 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

Il est également souligné que pour modifier le règlement, il faut 2/3 des votes exprimés. Ceci est aussi l'avis du service juridique du Conseil de l'Europe.

En outre, un point est soulevé sur la nécessité de créer une séquence d'étapes pour les amendements suivant la logique, afin que le résultat final du processus de vote puisse être un document cohérent. Il devra également y avoir un vote final, pour l'ensemble du document.

7. Session d'automne (14-16 octobre 2020)

Anna Rurka rappelle à la Commission permanente l'ordre du jour de la session convenu antérieurement. Mary Ann informe que personne d'autre que l'équipe technique et le secrétariat n'aura probablement la chance de se trouver dans les bâtiments du CdE, en raison de l'augmentation actuelle des cas COVID-19 dans la région. Anna Rurka informe ensuite qu'il y aura au moins deux documents à adopter : la déclaration précédemment discutée et une résolution relative à la révision statutaire du Groupe Pompidou. Miguel Cabral explique le contexte de cette résolution : le Groupe Pompidou est un accord partiel, qui rassemble les Etats qui s'intéressent au thème de la toxicomanie et de la politique par rapport aux drogues. A l'occasion de son 50ème anniversaire, le Groupe Pompidou du CdE envisage de réviser ses statuts et d'étendre son champ d'action. À ce titre, il a sollicité la contribution de la Conférence des OING et nous avons organisé une première consultation avec quelques OING susceptibles d'être intéressées par le domaine. À partir de cette discussion, nous élaborons actuellement un document qui soutiendra un travail dans le domaine qui est davantage basé sur les droits humains et qui a également une plus grande portée pour inclure toutes sortes de dépendances, même celles qui ne sont pas liées à des substances.

En ce qui concerne certains des sujets qui seront abordés lors de la session, le sujet de la Biélorussie est considéré comme essentiel et Simon Matthijssen accepte de le prendre en charge en collaboration avec Cyril Ritchie. Anne Nègre prendra en charge un travail sur la Convention d'Istanbul à la lumière des récentes attaques dans ce domaine. Simon Matthijssen remarque que nous devons également nous pencher sur la situation des réfugiés à Moira. Claude Vivier le Got souligne qu'il faut aussi prévoir du temps pour l'éducation, puisqu'elle a déjà mené une enquête sur l'établissement des priorités parmi les OING intéressées par ce domaine. Anna Rurka enverra une nouvelle proposition pour l'ordre du jour, en gardant à l'esprit qu'il faudra que chacun.e fasse preuve de flexibilité, étant donné le temps que prendra le vote sur le règlement.

Miguel Cabral résume brièvement le plan actuel pour le séminaire du 16 octobre qui se concentrera sur la pauvreté et les services de santé, conformément aux articles en cours d'examen au titre de la Charte sociale européenne. En raison du scénario actuel de COVID-19, la cérémonie prévue n'aura pas lieu et le séminaire sera en ligne.

8. Planification des activités de la Commission permanente pour le second semestre de l'année - proposition des membres

Ce point n'est pas traité en raison de contraintes de temps, mais un webinaire est en cours de préparation par les jeunes délégué.e.s sur le thème "participation et représentation".

9. Conférence en ligne sur les assemblées de citoyen.ne.s - coopération avec la Communauté des démocraties (CoD)

Anna Rurka explique brièvement le rôle du CoD en tant qu'organisation intergouvernementale basée sur l'accord de Varsovie, et qui comprend des pays d'Europe, mais aussi d'Afrique et d'Amérique du Nord et du Sud. Il est prévu d'organiser un webinaire en novembre sur les assemblées de citoyen.ne.s en tant qu'innovation démocratique. La Conférence des OING est invitée à être partenaire de la Communauté des démocraties pour cet événement. Anna Rurka contribuera à l'élaboration du programme.

10. Forum mondial pour la démocratie 2020 - mise à jour

Ce point n'est pas traité en raison de contraintes de temps.

11. Demande de Licra et Emisco concernant la situation du peuple ouïgour

Ce point n'est pas traité en raison de contraintes de temps.

12. OING Service - point d'information

Ce point n'est pas traité en raison de contraintes de temps

13. Autres questions

Un point est soulevé concernant la nécessité de mettre à jour le calendrier sur le site web de la Conférence des OING et d'assurer la communication lorsque des ressources sont fréquemment déplacées sur le site web.